



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Santé publique

Question écrite n° 38430

Texte de la question

M Jean-Pierre Abelin attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, sur la libre circulation des produits sanguins prévue pour le 1er janvier 1993. La division de la santé du Conseil de l'Europe semble souhaiter que cette libre circulation soit effective plus tôt qu'à la date prévue initialement. Or les fournisseurs de produits de base, telle la fédération des donneurs de sang bénévoles, n'ont été apparemment ni consultés, ni informés. Ces organismes en effet s'inquiètent à propos du devenir des excédents cellulaires au sein du marché européen, excédents qui risquent d'être détruits alors que des pays extérieurs à l'Europe en auraient fortement besoin. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser si elle envisage de faire élaborer une éthique commune basée sur le respect de l'homme et sur le non-profit avant la mise en place de la libre circulation des produits sanguins.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38430

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1348